



Gérer les forêts de bord de cours d'eau... ou non

Le n° 33 de Notre Forêt présentait l'intérêt des forêts riveraines : des milieux riches mais fragiles. Les dégradations sont nombreuses et leur maintien sans intervention est délicat. Leur gestion est une alternative ; elle peut viser un but économique à condition de respecter l'environnement et d'être prudent.

S. Blugnot



La gestion des forêts riveraines est souvent délicate

La **non-intervention** permet l'évolution naturelle des habitats et la conservation d'espèces patrimoniales. Elle s'envisage par zones de 1 à 5 km de long où la dynamique fluviale est peu dérangée. Elle offre parfois une meilleure résistance aux perturbations et assure un équilibre : les groupements à bois tendre évoluent vers des bois durs. Seule une crue importante peut les détruire avant réinstallation sur des sédiments neufs. Ce choix est toutefois à **éviter près d'ouvrages d'arts et d'habitations (embâcles)**.

Des interventions sont possibles si elles sont douces et favorisent la régénération naturelle d'essences autochtones. Quand les crues ne renouvellent plus les forêts à bois tendres, l'homme peut intervenir

pour les rajeunir et conserver cet écosystème, à ses frais car le bois est rarement commercialisable. Les grumes de bois dur ont plus de valeur (Chêne pédonculé, frêne, merisier...). Les grandes coupes rases sont à éviter pour limiter l'érosion et les essences envahissantes. Préférer la futaie irrégulière ou la futaie régulière par parquets ; les coupes visent à détourner les tiges d'avenir, améliorent la qualité du peuplement, récoltent les gros bois et diffusent une lumière au sol qui dynamise le sous-étage et la régénération naturelle. Cette diversité de strates et d'âges freine le courant des crues, augmente la stabilité du peuplement et sa biodiversité. Les arbres creux ou morts sur pied sont maintenus pour leur richesse biologique.

Cette gestion nécessite des précautions :

- éviter l'abandon des rémanents au sol près d'ouvrages d'art (embâcles),
- installer des cloisonnements d'exploitation (tassement du sol),
- limiter le débardage aux périodes sèches ou de gel (portance du sol) ou préférer la traction animale,
- éviter les travaux du 15 mars au 15 juillet (période de reproduction),
- proscrire les produits chimiques près des cours d'eau et en zone inondable.

En bordure de rivière une alternance d'ombre et de lumière favorise la vie aquatique et un couvert herbacé stabilise les berges.

L'introduction d'essences adaptées à la station est possible mais aléatoire ; préférer la régénération naturelle et attention aux essences envahissantes (Robinier, Erable négundo...). Certaines zones seront préservées intactes : mégaphorbiaies (milieux rares et riches), clairières (essences spécifiques).

La gestion des forêts riveraines est délicate mais possible. Leur intérêt nécessite cependant qu'on s'interroge sur leur avenir et les moyens de les conserver.

*Eric SEVRIN
Directeur-adjoint du CRPF*